



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE
T/COM.11/L.119
4 juin 1954
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION DE MLE E. SYLVIA PANKHURST
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

"NEW TIMES AND ETHIOPIA NEWS"

(Hebdomadaire)

Rédacteur en chef : E.SYLVIA PANKHURST

Adresser toute correspondance à :
"WEST DENE"
3, Charteris Road
WOODFORD GREEN
ESSEX : ENGLAND
Téléphone : BUCKHURST 2463

M. Victor Hoo,
Secrétaire général adjoint,
Département de la tutelle et des
renseignements provenant des territoires
non autonomes,
Nations Unies,
NEW-YORK

Notre référence : ESP/MF

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le numéro d'un journal contenant un article où un Somali exprime les plaintes des Somalis sous administration italienne et qui mérite, à mon avis, de retenir l'attention du Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

54-16258

Toutefois, ils n'ignorent pas qu'un certain Bozzi, fonctionnaire du Centre agricole, avait contrefait, pour le compte de Garcina, certains titres de concession; quoi qu'il en soit, les habitants de Sigalé (il s'agit toujours de la rive droite), qui sont pauvres en terres arables, demandent que votre Office veuille bien intercéder pour que le terrain précité, qui est détenu illégalement par Garcina, soit restitué à ses propriétaires légitimes et pour qu'ils puissent l'exploiter en commun; en effet, comme il est dit plus haut, Garcina a violé la loi en s'emparant du terrain au moyen de passe-droits et de mesures de faveur; conformément aux coutumes locales, ce terrain devrait être réparti parmi les habitants de la région, toujours sous l'autorité des chefs locaux, qui sont parfaitement au courant de l'histoire des habitants et de leurs ancêtres.

Les soussignés se voient amenés à formuler la présente demande en raison de la pénurie de terrains agricoles et du fait qu'ils ne prévoient aucune possibilité de se procurer du travail. Sans aucun doute votre Office, après avoir examiné les faits ci-dessus exposés, donnera suite à la juste demande de nos populations affamées.

Dans l'espoir que vous ferez bon accueil à la présente demande et avec nos vifs remerciements, nous vous adressons nos salutations respectueuses.

Signé : Idriss Baraki

Six signatures en arabe et
cinq empreintes digitales.

Merca, le 17 mai 1954.
